

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEIL STRATÉGIQUE
PHYTOSANITAIRE

**Repensez votre système
de protection des cultures
et renouvelez
sereinement
votre certiphyto !**

drome.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le **conseil stratégique est obligatoire** pour toutes les exploitations sauf celles certifiées Hautes Valeurs Environnemental (HVE) de niveau 3 ou en Agriculture Biologique sur 100% de la surface.



Deux conseils stratégiques sont à réaliser d'ici le 1^{er} janvier 2026. Le premier est à faire avant le 1^{er} janvier 2024.

Ces conseils sont des justificatifs indispensables pour renouveler votre Certiphyto !

Faites-en une opportunité pour repenser le système de protection de vos cultures en améliorant les performances de votre exploitation. **La Chambre d'agriculture de la Drôme vous accompagne et vous conseille pour réaliser ce projet.**

Le conseil stratégique phytosanitaire c'est...



UN DIAGNOSTIC COMPLET DE VOS PRATIQUES PHYTOSANITAIRES, VOS ATOUTS ET CONTRAINTES D'EXPLOITATION



UN PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ, AVEC DES LEVIERS CLÉS ET STRATÉGIQUES ADAPTÉS À VOTRE EXPLOITATION



DES RÉPONSES FACE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ATTENTES SOCIÉTALES



L'OPPORTUNITÉ D'ANTICIPER LES FUTURES ÉVOLUTIONS



L'OCCASION DE SÉCURISER VOS DÉMARCHES AVEC L'APPUI D'UN CONSEILLER INDÉPENDANT



Commençons-ensemble à réaliser votre conseil stratégique...

| | Formule 1 | Formule 2 | Formule 3 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Questionnaire rempli avec le conseiller | | | ✓ |
| Calcul de vos IFT* par le conseiller | | ✓ | ✓ |
| Repérage des produits phytosanitaires à risque | ✓ | ✓ | ✓ |
| Réalisation du diagnostic avec le conseiller | ✓ | ✓ | ✓ |
| Établissement du plan d'action personnalisé | ✓ | ✓ | ✓ |
| | | | |
| Tarifs premier CSP | 450 € ** | 600 € ** | 750 € ** |

Avant toute demande, le registre phytosanitaire doit impérativement être à jour pour réaliser ce conseil stratégique et transmis au conseiller en amont du rendez-vous.

Formule 1

accessible uniquement si vous disposez d'un outil qui calcule vos IFT* (ex : MesParcelles).***

Formules 1 et 2

un questionnaire sur vos pratiques est à remplir au préalable pour permettre la réalisation du diagnostic.***

Formule 3

votre conseiller réalise avec vous toutes les étapes pour réaliser sereinement votre CSP.



COUPLEZ CE CONSEIL STRATÉGIQUE AVEC D'AUTRES OFFRES DE SERVICE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET BÉNÉFICIEZ DE TARIFS AVANTAGEUX ****

- Accompagnement technique de vos cultures en saison
- Offre privilégiée pour un nouvel abonnement à l'outil de traçabilité MesParcelles Autonomie

* Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires.

** Tarifs en € HT sans les frais de déplacement.

*** En cas de non-respect de l'une de ces exigences, les conditions tarifaires pourront être revues

**** Uniquement pour la première année



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

Les PROAGRI

- + Conseils à la pointe de l'innovation technique
- + Expertise spécifique à toutes les productions
- + Connaissance fine des territoires
- + Indépendance du conseil

Contact

Chambre d'agriculture de la Drôme
04 75 82 40 00 | csp26@drome.chambagri.fr

145, avenue Georges Brassens - 26504 Bourg-lès Valence



La Chambre d'agriculture de la Drôme est certifiée Engagement de service « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires », Ref. 221, par AFNOR Certification.

« La Chambre d'agriculture de la Drôme est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par CDA France. »